

Département de  
Loire-AtlantiqueArrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quinze mars, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

Date de convocation

9 mars 2023

A l'exception de : Madame MANENT.  
Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.  
Monsieur RAHER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame TESSON.  
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du  
Conseil Municipal

15 MARS 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAUCHY est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Présents --- 27

**12/ AMENAGEMENT DU FRONT DE MER – AJUSTEMENT DE PROGRAMME –  
VALIDATION DES ETUDES DE PROJET (PRO) DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Votants----- 32

RAPPORTEUR : Monsieur GILLET, adjoint au Maire

**EXPOSE :**

La Ville de Pornichet, forte d'un littoral riche et varié, partage avec la Ville de La Baule la grande plage de la baie du Pouliguen. La plage des libraires offre un linéaire de plage et de remblais de plus de 2 kms sur les 7,5 qu'en compte la baie et constitue ainsi un des principaux facteurs d'attractivité du territoire.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

21 MARS 2023

Publié le  
22 MARS 2023Certifié exact,  
Le Maire,

Les Villes de La Baule et Pornichet ont engagé, en 2017, des réflexions et concertations destinées à esquisser la requalification du Front de Mer avec l'objectif de développer la place dévolue aux circulations douces, vélos et piétons, et en cherchant à désimperméabiliser l'espace public.

A l'issue de ces études, la Ville de Pornichet a choisi de réaliser l'opération en trois tranches :

- Tranche 1 : avenue de Lyon / avenue Poincaré (dont la rénovation des 2 postes de secours avec leur belvédère).
- Tranche 2 : giratoire de l'Europe / avenue des Evens (dont le belvédère de la rotonde).
- Tranche 3 : secteur des Océanes, avenue Poincaré / avenue des Evens, avec contournement Océanes.

Suite à un appel d'offres en date du 17 décembre 2020, la Ville a confié le 8 mars 2021 la maîtrise d'œuvre de ce projet au groupement suivant :

- Atelier Jacqueline Osty et associés : paysagiste urbaniste (mandataire).
- Claas architectes : architecte.

Jean-Claude  
PELLETEUR

- Noctiluca : Conception et scénographie lumière.
- Egis Villes & Transports : BE volet VRD déplacements.
- Fabrique de l'Est : Scénographie urbaine.

Le marché se décompose en trois tranches dont deux optionnelles aujourd'hui affermées correspondant aux trois tranches opérationnelles définies par la Commune. La rémunération s'établit selon un pourcentage du coût d'objectif qui s'établit comme suit :

Tranche	Taux de rémunération
TF : av de Lyon / av Poincaré	6,63 %
TO 1 : av des Evens / rond-point de l'Europe	8,40 %
TO 2 : av Poincaré / av des Evens	7,28 %

En tenant compte des travaux supplémentaires demandés par la Collectivité concernant le platelage et la structure de l'estacade située à l'Est de la Rotonde et la mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie, et en tenant compte de l'évolution significative des indices TP01 et BT01 liée au contexte sanitaire et géopolitique, l'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son dossier PRO avec un coût prévisionnel global des travaux estimé à 15 115 460 € HT et décomposé comme suit :

Tranche	Programme Initial HT	Demandes complémentaires HT		Estimation définitive du projet phase PRO HT
TF : av de Lyon / av Poincaré	5 472 118 €	platelage + structure	525 000 €	5 997 118 €
TO 1 : av des Evens / rond-point de l'Europe	3 074 844 €	fin du platelage	65 000 €	3 139 844 €
TO 2 : av Poincaré / av des Evens	5 781 698 €	récupération d'eau	196 800 €	5 978 498 €
<b>Total</b>	<b>14 328 660 €</b>		<b>786 800 €</b>	<b>15 115 460 €</b>

Il est précisé que cette estimation définitive du coût des travaux à la charge de la Ville n'intègre ni les éventuelles révisions de prix, ni les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la CARENE relatif aux infrastructures de gestion des eaux de ruissellement ainsi que l'ensemble des études de conception, de réalisation et annexes.

Il est aussi précisé qu'en l'état des aides acquises à ce jour, la Collectivité bénéficiera des subventions suivantes :

Europe :	2 544 160 €
Etat DSIL :	825 000 €
Département :	1 000 000 €
CARENE :	3 000 000 €
<b>Soit un total de</b>	<b>7 369 160 €</b>

Tous ces éléments financiers relatifs au projet seront repris dans l'autorisation de programme dédiée dont la modification sera soumise à la décision d'un prochain Conseil Municipal.

Pour une complète information, il est rappelé que le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) applicable au marché prévoit que le passage au forfait définitif de rémunération sera établi, par voie d'avenant, après validation de la phase PRO qui détermine le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre. Au regard du coût d'objectif définitif proposé, ce forfait de rémunération définitif du groupement de maîtrise d'œuvre s'élèvera ainsi à 1 096 590,46 € HT soit 1 315 908,55 € TTC, selon le calcul suivant :

Tranche	Coût d'objectif définitif phase PRO HT	Taux de rémunération	Rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre HT
TF : av de Lyon / av Poincaré	5 997 118 €	6,63 %	397 608,92 €
TO 1 : av des Evens / rond-point de l'Europe	3 139 844 €	8,40 %	263 746,89 €
TO 2 : av Poincaré / av des Evens	5 978 498 €	7,28 %	435 234,65 €
<b>Total</b>	<b>15 115 460 €</b>		<b>1 096 590,46 €</b>

Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offre sera saisie préalablement à la signature de l'avenant.

En conséquence, Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les études de projet et de valider le coût prévisionnel définitif des travaux au stade PRO.

#### DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,

⇒ Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 7 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX et Monsieur BELLIOU),

- Approuve les études de projet (PRO), étape à partir de laquelle le groupement de maîtrise d'œuvre s'engage sur une estimation des travaux.
- Valide l'estimation définitive du coût des travaux à hauteur de 15 115 460 € HT soit 18 138 552 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



En-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,

Stéphane CAUCHY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET  
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB\_23\_03\_12**  
Objet : **12. Aménagement du Front de Mer – Ajustement de programme – Validation des études de projet (PRO) de la maîtrise d'œuvre**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-03-15 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.10.3 - autres  
Identifiant unique : 044-214401325-20230315-DELIB\_23\_03\_12-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20230315-DELIB_23_03_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	996 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 12_Front de mer_ajustement programme.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230315-DELIB_23_03_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	219.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2023 à 16h42min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mars 2023 à 16h42min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2023 à 16h42min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2023 à 16h48min05s	Reçu par le MI le 2023-03-21